

COMMUNE DE ROINVILLE**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt juillet à 19h40,

Le Conseil Municipal de la Commune de ROINVILLE, réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire de la Commune,

Date de convocation : 15 juillet 2020.

Etaient présents : Guillaume BELLINELLI, Eric DAUVILLIERS, Lise DUHAY, Paul FUGAZZA, Joseline PINTO, Anne BELLINELLI, Jean-Yves SANCHEZ, Estelle PRUVOST, Jonathan BENOUDNINE, Sylviane SOREL et Victor SAINTE-LUCE

Etaient absents et excusés : Nathalie LAPINA (pouvoir à Guillaume BELLINELLI), Caroline SABATIER (pouvoir à Anne BELLINELLI), Hugo BARILLER (pouvoir à Lise DUHAY) et Hervé FLEMAL (pouvoir à Sylviane SOREL)

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Jonathan BENOUDNINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des membres délégués au Syndicat des Eaux Ouest Essonne
- Désignation des membres de la commission Registre Electoral Unique (REU)
- Tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021
- Participation communale aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020-2021
- Recrutement d'un vacataire pour l'année scolaire 2020-2021
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

**DELIBERATION N°2020-40
DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX
OUEST ESSONNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner les personnes suivantes comme délégués auprès du Syndicat des Eaux Ouest Essonne :

- Titulaire : Lise DUHAY
- Suppléant : Jonathan BENOUDNINE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°2020-41
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE
REGISTRE ELECTORAL UNIQUE

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre :

- Madame Joseline PINTO
- Madame Anne BELLINELLI
- Monsieur Jean-Yves SANCHEZ
- Monsieur Hervé FLEMAL
- Madame Sylvianne SOREL

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2020-42
TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir pour l'année 2020-2021 les tarifs des services périscolaires tels qu'énumérés ci-dessous :

► **CANTINE SCOLAIRE**

Repas ENFANT :

1^{er} enfant : **3,40 €/jour**

2^{ème} enfant : **3,30 €/jour**

3^{ème} enfant : **3,10 €/jour**

Repas exceptionnel (non inscrit) : **5,00 €**

Tarif encadrement repas pour les PAI : **1 €**

Repas ADULTE : **5,00 €**

► **GARDERIE**

1^{er} enfant :

matin : **forfait 3,35 € par semaine**

soir : **forfait 8,10 € par semaine**

2^{ème} enfant :

matin : **forfait 3,05 € par semaine**

soir : **forfait 7,10 € par semaine**

Garderie MATIN **une fois par semaine : 2,00 €**

(à partir de 2 présences sur la même semaine, le forfait sera appliqué)

Garderie SOIR **une fois par semaine : 4,00 €**

(à partir de 2 présences sur la même semaine, le forfait sera appliqué)

► **ÉTUDE**

1^{er} enfant : **forfait 10,15 € / semaine**

2^{ème} enfant : **forfait 8,10 € / semaine**

3^{ème} enfant : **forfait 6,10 € / semaine**

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Par vote, avec 14 voix pour et 1 abstention, le point concernant la participation communale aux transports scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 est ajourné.

DELIBERATION N°2020-43
RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'ACTIVITE TENNIS
POUR LES ELEVES DU CP AU CM2 DE L'ECOLE JOSQUIN DES PRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer l'encadrement de l'activité tennis auprès des enfants scolarisés en classe de cours préparatoire, de cours élémentaire et de cours moyen de l'école Josquin des Prés de Roinville durant l'année scolaire 2020-2021,

FIXE la rémunération de chaque vacation « tennis » à un montant de 31.27 € brut,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que, au plus tard fin août, le Conseil Municipal devra délibérer afin de proposer 24 personnes pour que soit composée la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il propose que 12 membres du Conseil Municipal en face partie (majorité et opposition confondues) et que les 12 autres comptent parmi les administrés.

Monsieur le Maire suggère donc aux membres de l'Assemblée de réfléchir aux noms d'éventuelles personnes qui pourraient être intéressées par cette tâche.

Monsieur le Maire précise, qu'en tant que Conseiller Communautaire, il s'efforcera de toujours informer le Conseil Municipal quant aux réunions auxquelles il participera. Madame Estelle PRUVOST en fera de même lorsque ce sera elle qui siègera à l'Assemblée Communautaire. Concernant la séance du 10 juillet dernier, Monsieur le Maire précise qu'il a été élu 5^{ème} Vice-Président, chargé des finances.

La séance du 21 juillet désignera les membres délégués aux différentes instances communautaires et autres syndicats.

Madame Sylviane SOREL informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a constaté que des personnes extérieures à la Commune utilisaient le stade en soirée pour se divertir et pique-niquer, tout en obstruant l'accès au parking avec leurs véhicules garés devant le portail clos. De même, elle a constaté que la signalisation apposée par le SIBSO aux abords de la retenue d'eau au niveau du chemin du Poulailier avait été arrachée.

Le Conseil s'accorde pour qu'une surveillance accrue soit accordée aux abords du stade, de la Grange de Malassis et de la retenue d'eau et pour que le SIBSO soit contacté afin de renouveler son affichage.

Madame Sylvianne SOREL indique avoir potentiellement constaté une entorse à un arrêté d'urbanisme rue du Poulailier. Madame Lise DUHAY, assistée du service de l'urbanisme étudiera la question.

Enfin, Madame Sylvianne SOREL, en tant que professionnelle de santé, rappelle la nécessité absolue de porter un masque en cette période de crise sanitaire.

Il est proposé qu'une campagne de sensibilisation soit lancée à ce sujet, en rappelant également que les masques jetables (ainsi que les gants et tout autre déchet) doivent être impérativement jetés dans une poubelle d'ordures ménagères, et non jetés sur la voie publique ou dans la nature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Fait à Roinville, le 20 juillet 2020,

Le Conseil Municipal.